

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

### SÉANCE DU 24 JUIN 2019

**Date de convocation :**  
**6 juin 2019**

**Date d'affichage :**  
**6 juin 2019**

**Nombre de délégués :**

<b>En exercice</b>	<b>:</b>	<b>58</b>
<b>Présents</b>	<b>:</b>	<b>30</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>:</b>	<b>09</b>
<b>Absents ou excusés</b>	<b>:</b>	<b>19</b>

**Objet :**

Convention pour la RGPD avec  
l'Association des Maires et des  
Elus locaux du Tarn

**Membres présents :** MM. ASTIÉ, BERTRAND, ALRAN, ESPITALIER, GOURDOU, CABOT, TORRIJOS, ICHARD, JONGBLOET, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, ALGANS, VIVAN LEMONNIER, FARENC, FORTANIER, BIAU, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents et suppléés :** M. CHAMAYOU

**Membres ayant donné pouvoir :**

- M. GOURC a donné pouvoir à M. CABOT
- M. AUDARD a donné pouvoir à M. ASTIÉ
- M. BALARDY a donné pouvoir à M. ICHARD
- M. AZAIS a donné pouvoir à M. FARENC
- M. ESCANDE a donné pouvoir à M. FORTANIER
- M. REYJAUD a donné pouvoir à M. MAYNADIER
- M. BOZZO a donné pouvoir à M. DE LAPANOUSE
- M. BUFFEL a donné pouvoir à M. LEROUX
- M. SABLAYROLLES a donné pouvoir à M. MYLONAS

**Membres excusés :** MME BOUSQUET, MM. BARROU, TARROUX, SOULA, BERTHIER, JOURDE, COLLADO, COMENT, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, GRAN, LAGASSE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, BIEZUS, PATTE et DARGEIN – VIDAL.

Monsieur le Président rappelle que le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le règlement européen impose notamment la désignation obligatoire d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désigné.

Dans un esprit de mutualisation avec les collectivités du département, l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn s'est engagée dans cette démarche et propose ce service aux collectivités et établissements publics du département. La prestation s'organise de la façon suivante :

- Une phase initiale qui permet sur le plan administratif de réaliser l'inventaire et le traitement des données personnelles par la mise en œuvre de procédures internes, et sur le plan technique, de sécuriser les process informatiques et d'analyser les risques.
- Une seconde phase de suivi et de veille des procédures mises en place et de mise à jour du registre.

Bien que la fonction de délégué à la protection des données (DPD) puisse être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement, le SDET souhaite nommer l'association des Maires et des Elus locaux du Tarn comme DPD, pour des raisons de proximité, et d'efficacité.

En outre, cette démarche est concomitante avec celle du traitement des archives du SDET et avec la rénovation de la gestion électronique des documents. Un pilotage global pourra donc être animé en ce sens.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données »,
- **AUTORISE** le Président à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données,
- **AUTORISE** le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,
- **AUTORISE** le Président à prévoir les crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

A Albi, 24 juin 2019

Le Président.



2 rue Gustave Eiffel  
Zone d'Albitech  
81000 ALBI

A. ASTIÉ

#### ANNEXE :

- Contrat de service "RGPD & Délégué à la protection des données" entre les SDET et l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn